



**COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-
BOURGEOYS**
ÉCOLE PRIMAIRE ÎLE-DES-SŒURS
**530, RUE DE GASPÉ, MONTRÉAL (ARR. VERDUN),
H3E 1E7, QUÉBEC**
☎ 514-765-7695
☎ 514-761-8015
**BUREAU DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**



Montréal, le 9 mai 2013

Madame Ginette Marotte
Maire de l'arrondissement Verdun
4555, rue de Verdun
Montréal (Québec) H4G 1M4

Objet: Soumission à l'OCPM du projet de construction d'une deuxième école à L'Île-des-Sœurs

Madame le maire,

Depuis trop longtemps, les parents et les enfants de L'Île-des-Sœurs sont privés d'une école primaire de taille humaine où les jeunes peuvent apprendre, bouger et s'épanouir.

Nous sommes conscients et reconnaissants de tous les efforts mis de l'avant par le personnel de l'école et du service de garde pour assurer un enseignement et un encadrement de qualité, mais avec une population de 979 enfants âgés de 5 à 12 ans, la situation est déjà très difficile. Les classes débordent, le niveau de bruit atteint parfois des seuils dangereux, la cour d'école est trop petite pour que les enfants puissent y jouer librement, le personnel doit exercer une surveillance très stricte pour contrôler les allées et venues dans une école tellement grande que les plus petits se plaignent parfois des distances à parcourir pour aller d'un endroit à un autre.

Pour la rentrée en septembre 2013, l'école, conçue pour 41 classes, en contiendra 44 et certains groupes contiendront tous plus d'élèves que les ratios (26 élèves) exigés par le MELS soit 27 et 28 élèves. En date d'aujourd'hui, 1033 élèves sont inscrits pour septembre et par expérience, nous savons qu'il s'en ajoute quelques dizaines pendant l'été... Mme Marotte, comment pouvons-nous offrir des conditions d'apprentissage acceptables dans un pareil contexte?

Notre société a choisi d'intégrer aux écoles des enfants en apprentissage du français et des enfants en difficultés d'apprentissage; dans de pareilles conditions, qui devons-nous blâmer pour le décrochage scolaire et les arrêts de travail du personnel? Et quel en est le coût social et financier?

En raison des projets de construction dans notre secteur qui ajouteront environ 2000 logements au parc immobilier de l'Île d'ici quelques années, la population scolaire va nécessairement augmenter. Si aucune nouvelle école n'est prête à recevoir nos enfants à la rentrée de 2014, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys devra transporter des enfants par autobus à travers

les chantiers du pont Champlain et de l'échangeur Turcot vers une autre école située sur la terre ferme, avec tous les inconvénients que cela comporte. Cette solution qui repose sur de longs trajets en autobus n'est-elle pas aussi contraire au développement durable, dont devrait se préoccuper la société québécoise?

Comme le ministère de l'Éducation a déjà consenti il y a plus de deux ans 10,5 millions de dollars pour la construction de notre nouvelle école et que la Ville est prête à céder à la Commission scolaire un endroit où ériger cet établissement, nous vous demandons de prendre en compte l'urgence de la situation et de demander que l'examen du dossier par l'OCPM ait lieu dans les plus brefs délais : notre nouvelle école doit être prête à accueillir des élèves dans 16 mois, il n'y a donc pas une minute à perdre.

Nous vous assurons, Madame le maire, de notre entière collaboration et vous prions d'accepter l'expression de notre sincère gratitude pour votre gestion de ce dossier.



Véronique Tremblay
Présidente du CÉ,
École primaire Île-des-Soeurs